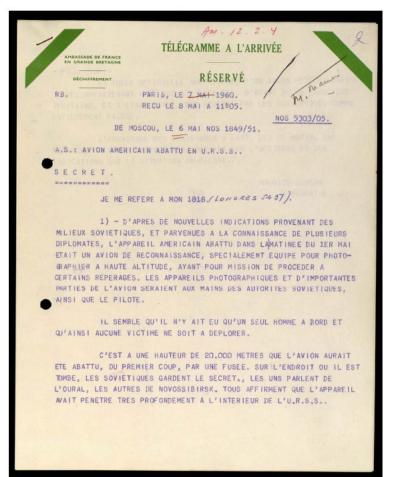
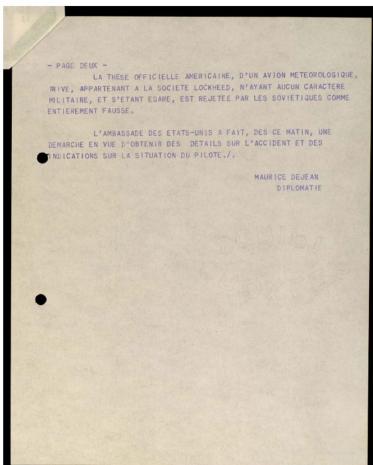
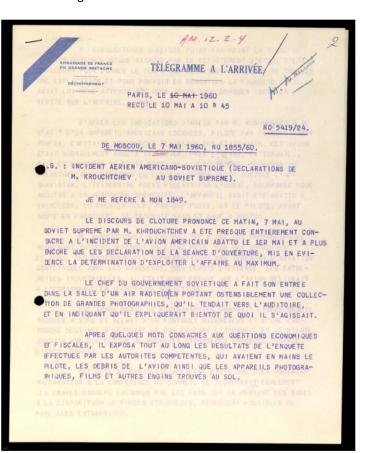
Doc 1: conférence au sommet », Les Actualités françaises, 18 mai 1960 ina.fr/video/AFE85008682

Doc 2 : 6 mai 1960 : télégramme de l'ambassade de France en URSS. Circonstances de l'incident





Doc 3 : télégramme de l'ambassade de France en URSS Discours de Khrouchtchev au Soviet suprême, exploitant largement l'incident



. PAGE DEUX -

.

M. KHROUCHTCHEV A REFUTE POINT PAR POINT LA THESE DE L'AVION METEOROLOGIQUE AVANCEE PAR LE DEPARTEMENT D'ETAT. C'ETAIT D'ALLEURS POUR DONNER LE TEMPS AUX SERVICES AMERICAINS DE TROUVER UNE EXPLICATION ET POUR POUVOIR EN DEMONTRER LA FAUSSETE QU'IL AVAIT LUI-MEME ATTENDU QUELQUES JOURS POUR EXPOSER TOUTE LA VERITE SUR L'AFFAIRE.

D'APRES LES INDICATIONS DONNEES PAR M. KHROUCHTCHEV IL S'AGIT D'UN APPAREIL AMERICAIN LOCKHEED, PILOTE PAR FRANCIS HARRY POWERS, CAPITAINE DES FORCES AERIENNES DES ETATS-UNIS. CET AVION ETAIT NORMALEMENT BASÉ A INZERLICK, PRES D'ADAMA, EN TURQUIE., MAIS EN L'ESPECE IL ETAIT PARTI DE L'AERODROME DE PESHAWAR AU FAKISTAN, AFIN D'ENTRER EN U.R.S.S. APRES AVOIR SURVOLE L'AFGHANISTAN. L'ITIMERAIRE PREVU PASSAIT PAR L'OURAL, MOURMANSK POUR ABOUTIR A UN AERODROME NORVEGIEN. L'APPAREIL AVAIT ETE ABATTU A SVERDLOSK, DU PREMIER COUP, PAR UNE FUSEE, ET LE PILOTE, AYANT SAUTE EN PARACHUTE, SE TROUVAIT SAIN ET SAUF A MOSCOU.

M. KHROUCHTCHEV A EXHIBÉ, UNE A UNE, LES PHOTOGRAPHIES PROVENANT DU DEVELOPPEMENT DE FILMS PRIS PAR LES APPAREILS DE BORD. CES PHOTOGRAPHIES REPRESENTAIENT DES TERRAINS D'AVIATION SOVIETIQUES AVEC DES CHASSEURS, DES DEPOTS D'ESSENCE, DES ENTRE-PRISES INDUSTRIELLES. IL ETAIT DONC PROUVE QUE L'AVION SELIVRAIT A L'ESPIONNAGE EN TERRITOIRE SOVIETIQUE.

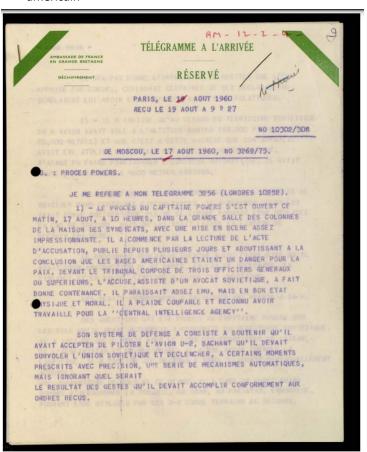
UNE AUTRE SERIE DE PHOTOGRAPHIES MONTRAIT DIVERS OBJETS TROUVES A BORD ET ALLANT D'UN PISTOLET SILENCIEUX ET D'UNE CARTOUCHE DESTINEE A DETRUIRE LE CAS ECHEANT L'APPAREIL ET LE PILOTE, JUSQU'A UNE COLLECTION DE MONNAIES ETRANGERES (ROUBLES, FRANCS, LIVRES, MARKS).

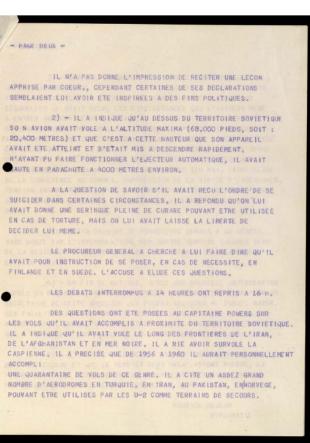
CET ACTE DE PIRATERIE AERIENNE ETAIT UNE BIEN MAUVAISE PREPARATION A LA CONFERENCE AU SCHMET. IL ILLUSTRAIT EGALEMENT LES GRAVES DANGERS ENCOURUS PAR LES PAYS QUI EN METTANT DES BASES A LA DISPOSITION DE FORCES ETRANGERES, RENDAIENT POSSIBLES DE PAREILLES ENTREPRISES. - PAGE TROIS
M. KHROUCHTCHEV IGNORAIT SI LE PRESIDENT EISENHOWER
ETAIT AU COURANT DE PAREILLES ACTIVITES DIRIGEES CONTRE L'UNION
SOVIETIQUE, S'IL NE L'ETAIT PAS, IL ETAIT EFFRAYANT DE PENSER QUE
LE SORT DE LA PAIX POUVAIT ETRE ENTRE LES MAINS D'ELEMENTS MILITARISTÉS IRRESPONSABLES.

LE CHEF DU GOUVERNEMENT SOVIETIQUE A INDIQUE, EN OUTRE,
QUE LA DOCUMENTATION QUI VENAIT D'ETRE MONTREE AU SOVIET SUPREME
ERAIT MISE A LA DISPOSITION DES JOURNALISTES DANS UNE PROCHAÎNE
CONFERENCE DE PRESSE. IL A AJOUTE QUE L'AVIATEUR ESPION SERAIT
TRADUIT DEVANT UN TRIBUNAL. EN TERMINANT, IL A AFFIRME QUE,
DETERMINEE A REPONDRE VIGOUREUSEMENT A TOUTE PROVOCATION ET A
ANEANTIR TOUT AGRESSEUR, L'U.R.S.S. N'EN CONTINUERAIT PAS MOINS
A SUIVRE SA POLITIQUE DE PAIX./.

MAURICE DEJEAN
DIPLOMATIE.

doc 4 : 17 et 19 août 1960. Télégrammes de l'ambassade de France en URSS. Procès et condamnation du pilote américain





3) - APRES L'INTERROGATOIRE PAR LE PROCUREUR GENERAL, UN CERTAIN NOMBRE DE QUESTIONS ONT ETE POSEES À POWERS PAR SON PROPRE AVOCAT SU R SA FAMILLE, LES CONDITIONS SOCIALES DANS LESQUELLES IL AVAIT VECU, LES CIRCONSTANCES QUI L'AVAIENT MENÉ A ENTRER AU SERVICE DE LA C. F.A... LES QUESTIONS DE L'AVOCAT ETALENT MANIFESTEMENT ORIENTEES DE FAÇON A POUVOIR INVOQUER EN FAVEUR DE L'ACCUSE DES CIRCONSTANCES ATTENUANTES. POWERS A LAISSÉ EN-TENDRE QU'IL NE SE SENTAIT PAS TRES A SON AISE DANS CE GENRE ACTIVITE. AYANT FAIT DE LUI MEME ALLUSION AUX CONSEQUENCES ITERNATIONALES QU'AVAIT EUES L'INCIDENT DU 1ER MAI, (TORPILLAGE DE LA CONFERENCE AU SOMMET, SUPPRESSION DE LA VISITE D'EISENHOWER, TENSION INTERNATIONALE,) IL A NETTEMENT MARQUE LE REGRET D'AVOIR ETE MELE A CES EMENEMENTS ET EST REVENU A DEUX REPRISES SUR CE LES DEBATS DOIVENT SE POURSUIVRE DEMAIN A 10 HEURES, SANS DOUTE PAR L'INTERROGATOIRE DES QUATRE TEMOINS (JEUNES GENS DE LA REGION DE SVERDLOVSK) ET DE SEPT EXPERTS (5 MILITAIRES ET DEUX CIVILS). 4) - EN FIN DE MATINEE, APRES UNE NOUVELLE INTERVENTION PRES DU MININDIEL, NOUS AVONS OBTENU UNE CARTE D'ENTREE POUR UN ECRETAIRE DE CETTE AMBSSADE QUI POURRA ASSISTER M. DANIEL MAYER. DES FACILITES ANALOUES ONT ETE ACCORDEES EN DERNIERE HEURE, AUX AMBASSADES DE GRANDE BRETAGNE ET DU CANADA AINSI QU'A M. THOMPSON QUI A PU ENVOYER SON CONSUL ET UN AUTRE AGENT DE SON AMBASSADE. 5) - L'IMPRESSION GENERALE EST-QU'UNE CONDAMNATION A MORT EST EXCLUE ET QUE LE VERDICT SERA RELATIVEMENT MODERE, LA PEINE POUVANT SE SITUER ENTRE LE MINIMUM ET LE MAXIMUM PREVUS PAR LA LOI SOIT ENTRE SEPT ET QUINZE ANS DE PRISON./ MAURICE DEJEAN DIPLOMATIE

Doc 5 : 10 février 1962. Télégramme du hautcommissaire français à Berlin et de l'ambassade de France



Activité

Répondez à la consigne suivante : Que révèle l'affaire de l'avion-espion U2 de la pratique de l'espionnage entre les deux grandes puissances pendant la guerre froide ?

1° au préalable :

- Essayez de contextualiser l'évènement en vous aidant notamment de la vidéo :
 - → réunion à Paris : qui ? Pourquoi ? Quels enjeux ? Quel résultat ?
- Identifiez la nature des documents distribués et leur origine. Sont-ils fiables ? Justifiez votre réponse.
- Reconstituez l'épisode appelé « Affaire de l'avion-espion U.2 » en vous interrogeant sur les différents aspects de l'activité d'espionnage et de contre-espionnage (qui, quoi, où, quand, comment, pourquoi)
- 2° Réalisez une Visual map afin de répondre à la consigne.